



▶ Bénéficier d'aides pour améliorer son logement

Mobilisée en faveur de la rénovation et de la réhabilitation de l'habitat, Bayeux Intercom a mis en place un dispositif d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble des communes de son territoire.

Il s'agit, par ce dispositif, d'accompagner les ménages souhaitant se lancer dans des démarches de rénovation et/ou adaptation de leur logement, en leur faisant bénéficier de conseils travaux et de subventions.

Les demandeurs peuvent prétendre aux aides financières du dispositif, cofinancé par l'Anah, la Région Normandie, le Département du Calvados et d'autres partenaires, pour des travaux de :

- rénovation énergétique
- adaptation du logement (maintien de la personne en perte d'autonomie, accident, handicap...)
- réhabilitation d'un logement dégradé / insalubre
- réhabilitation de logements vacants.

Grâce au soutien de Bayeux Intercom et des Villes de Bayeux et de Port en Bessin-Huppain, d'autres types de travaux s'ajoutent au bouquet éligible :

- coup de pouce aux jeune ménages désireux d'acquérir un logement ancien à réhabiliter
- prime « sortie de vacance »
- travaux de rénovation énergétique pour les copropriétés
- mise en valeur des façades d'immeubles et des cages d'escaliers

Ainsi, sur le territoire, un opérateur habitat, le **groupement CDHAT/Soliha**, missionné par Bayeux Intercom et **agréé « Mon Accompagnateur Rénov' », intervient de façon neutre et gratuite auprès des ménages** pour leur fournir des conseils administratifs, techniques, juridiques, financiers et sociaux et les accompagner depuis le montage du dossier de demande de subvention jusqu'au versement des aides. Cet opérateur habitat travaille en étroite collaboration avec les conseillers France Rénov'.

Vous avez un projet de rénovation de votre logement et souhaitez obtenir des renseignements ? Vous êtes démarché régulièrement par diverses entreprises pour des travaux de rénovation et souhaitez-vous assurer de leur sérieux ?

Avant de vous engager dans des travaux, le premier réflexe est de contacter le conseiller habitat mis à disposition gratuitement par Bayeux Intercom, qui saura vous renseigner et répondre à vos questions, au 02-31-53-73, ou par mail à agence14@cdhat.fr pour prendre rdv lors d'une permanence.

A savoir :

Pour éviter les arnaques, notamment des offres alléchantes de travaux à 1€, ou « d'obligation » de certification énergétique quand vous ne souhaitez ni vendre, ni louer votre logement, nous vous demandons de rester très vigilant en rappelant les règles fondamentales :

- Ne jamais donner suite à un démarchage téléphonique ou à domicile (en aucun cas l'Etat, la collectivité ou l'opérateur habitat démarchent directement les propriétaires)
- Ne rien signer. Exiger un devis détaillé.

En pratique : le rythme des permanences du conseiller habitat évolue à compter du 16 janvier 2024.

Permanences au siège de Bayeux Intercom, 4 place Gauquelin Despallières à Bayeux

Permanence en mairie de Port en Bessin-Huppain

- Le 1^{er} mardi du mois de 14h à 17h
- Le 3^e mardi du mois de 9h30 à 12h
- Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 9h30 à 12h

• 4^e mercredi du mois de 9h30 à 12h

Ces permanences, gratuites et sur rendez-vous, sont assurées toute l'année sauf durant les vacances de Noël et la première quinzaine du mois d'août.